

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 03 Janvier 2017

◆ ◆ ◆
PROCES - VERBAL

L'an deux mil dix-sept, le Mardi 03 janvier, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur DUMONT Pierre-Henri, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

DUMONT Pierre-Henri, LEFEBVRE Raymond, DESEIGNE Véronique, BIOUSSE Régis, WACHEUX Annette, MARTIN Fabrice, MERCIER Sabrina, NOËL Corinne, PILLE Robert, LEGROS Marc, LOUCHEZ Laurence, LENGLIN Daniel, MAGNIER Renée, LAMBLIN Richard, COURTOIS Thierry, GEISLER Maryse, GATEL Renée, WILLAUME Quentin, VAUTIER Monique, FOURNIER Annick, DELCROIX Nathalie, EMILE Bernard, FIOLET Evelyne, MASSET Christian, BOUCHEL William, BRANLY Sandrine, CARBONNIER Thérèse.

Étaient Excusés :

JAMPY Isabelle (Pouvoir Régis BIOUSSE)
COUPE Olivier

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, Conseillers Municipaux, administrés et internautes qui suivent en direct le Conseil Municipal sur le site Facebook de la ville. Après avoir présenté ses vœux et précisé la date de la présentation des vœux de la Municipalité qui se déroulera le vendredi 13 janvier à 19h au Complexe des Dryades, il déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'un agenda 2017 est à leur disposition au service de la Communication.

Il convient de désigner le secrétaire de séance : monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner monsieur Quentin WILLAUME.

Adopté à l'Unanimité

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du mardi 29 Novembre 2016

Adopté à l'Unanimité

2 – ADMINISTRATION GENERALE

2.1 CAP Calaisis - Election d'un nouveau Conseiller Communautaire

Du fait de l'élargissement du périmètre de l'agglomération au 1^{er} janvier 2017, passant de 5 à 9 communes, le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux se sont prononcés sur la composition du Conseil Communautaire approuvant l'accord local proposant de fixer à 52 membres la composition de celui-ci.

Par arrêté en date du 9 décembre 2016, madame La Préfète, par conséquent, a fixé à 52 le nombre de Conseillers Communautaires. La ville de Marck se voit attribuer 10 sièges.

9 Conseillers Communautaires ayant été élus en 2014, il y a lieu de procéder à l'élection d'un dixième Conseiller Communautaire. Son élection s'effectue parmi les membres du Conseil Municipal au scrutin de liste à un tour.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote s'effectue au scrutin secret.

Comme l'a précisé la jurisprudence du Conseil d'Etat, le recours à un isolement n'est pas obligatoire (CE 10 Janvier 1990, élections de Calleville).

Considérant que la répartition des sièges est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et qu'une liste peut être incomplète, le Conseil Municipal procède à l'élection du Conseiller Communautaire supplémentaire.

2 candidats sont proposés :

- Madame Corinne NOEL pour la liste « Ensemble, changeons Marck ! »
- Madame Sandrine BRANLY pour la liste « Ensemble, retrouvons nos marques »

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Conseiller Communautaire par vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 28

Suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :

- Madame Corinne NOEL : 20 voix
- Madame Sandrine BRANLY : 3 voix

Madame Corinne NOEL est donc élue Conseillère Communautaire.

2.2 CAP Calaisis - Convention d'adhésion au service de médecine préventive

La commune a passé une convention avec la ville de CALAIS pour assurer les missions qui lui sont imposées au titre de la médecine préventive (visites médicales, tiers temps), la ville de Calais disposant dans ses services d'un médecin du travail.

A compter du 1^{er} janvier 2017, le service des ressources humaines de la ville de Calais sera mutualisé avec celui de CAP CALAISIS, le personnel y afférent lui sera alors rattaché.

Afin de pouvoir maintenir ces missions, une convention d'adhésion au service de médecine préventive doit être désormais conclue avec la Communauté d'Agglomération. Les conditions d'intervention du médecin du travail demeurent inchangées.

Le coût de cette prestation est calculé sur la base d'un forfait prenant en compte le coût annuel tant du médecin que de sa secrétaire, divisé par le nombre d'agents des collectivités qui ont adhéré à ce service. Ce forfait est ensuite multiplié par le nombre d'agents de la commune au 1^{er} janvier 2017 pour en déterminer la participation annuelle.

Pour information en 2016, cela représentait pour la commune une dépense de 8 073 €, ce qui correspond à un forfait par agent de 64,59 €. Pour l'année 2017, cette dépense devrait être en réduction du fait du transfert des agents en charge du ramassage des ordures ménagères à l'agglomération CAP Calaisis.

Le Conseil Communautaire ayant délibéré le 15 décembre 2016 pour mettre en œuvre cette convention, monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.3 Comité Consultatif « Environnement » - Modification de la composition

Suite aux dernières modifications d'attribution de délégations aux Adjoints et Conseillers Municipaux, il convient au sein du Comité Consultatif « ENVIRONNEMENT » de remplacer monsieur Fabrice MARTIN par monsieur Régis BIOUSSE.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'arrêter comme suit la constitution du Comité Consultatif « Environnement » :

- Membres : Élus

*Régis BIOUSSE
Annette WACHEUX
Renée GATEL
Nathalie DELCROIX
Thérèse CARBONNIER*

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – FINANCES

3.1 Dépenses d'investissement 2017 – autorisation préalable

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2017 et afin de ne pas retarder l'exécution de certaines dépenses d'investissement indispensables, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise « *l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ». Le projet de délibération détaille les crédits qui seront ainsi ouverts au budget 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – COMMUNICATIONS DIVERSES

- **Nouvelles délégations aux Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués**

Faisant suite au non-maintien de monsieur Olivier Coupé dans ses fonctions d'Adjoint au Maire, de l'élection de monsieur Fabrice Martin en qualité d'Adjoint au Maire ainsi de la demande exprimée par monsieur Richard Lamblin, qui pour des raisons professionnelles ne peut plus suivre pleinement les délégations qui lui ont été confiées, monsieur le Maire a donc pris en date du 1^{er} décembre 2016 plusieurs arrêtés visant à fixer les délégations de fonctions aux Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués.

Ces délégations sont désormais les suivantes :

ADJOINTS

LEFEBVRE Raymond

Finances – Relations avec les Habitants du Hameau du Fort-Vert et les Hemmes de Marck

DESEIGNE Véronique

Politique de la ville – Développement Économique – Intercommunalité - Santé - Personnel Communal

BIOUSSE Régis *Urbanisme – Travaux – Environnement*

WACHEUX Annette *Emploi – Formation – Economie Sociale et Solidaire*

JAMPY Isabelle *Solidarité – Logement*

MARTIN Fabrice *Transports – Centre Social - Animations*

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Sabrina MERCIER *Petite Enfance*

Laurence LOUCHEZ *Sports et Associations*

Marc LEGROS *Sécurité – Risque nucléaire - Environnement*

Corinne NOËL *Education et Jeunesse*

Daniel LENGLIN *Jumelage*

Robert PILLE *Fêtes et Cérémonies*

- **POINT SUR LES TRAVAUX**

A. Travaux de voirie

Rue de Bretagne : Les réseaux téléphoniques seront passés sous fourreaux en Janvier.

Les tracés des places de stationnement seront réalisés au plus tard au printemps prochain.

Rue des Cyprès : Une réunion de démarrage de chantier est prévue avec les entreprises courant janvier.

Affaissement à proximité du passage à niveau rue Pasteur :

Entre le 05 et 09 décembre 2016, le service assainissement de Cap Calais est intervenu sur le réseau d'eaux usées du Passage à Niveau n°56 (PN 56) à l'angle des rues Calmette et Pasteur pour un problème de mise en charge du réseau.

Des pompages d'effluents et plusieurs tentatives de curage ont été effectués sur le réseau situé sous le passage à niveau à plus de 4m de profondeur.

Ces opérations ont dû être interrompues car les appareils de curage se sont bloqués à quelques mètres à l'intérieur de la conduite. Un passage caméra a donc été envisagé.

Le 10 décembre 2016, la chaussée s'est affaissée.

Par mesures de précaution, le Département a procédé à la mise en sécurité du site en bloquant l'accès sur le passage à niveau et en installant une déviation.

Des investigations complémentaires ont été menées du 12 au 14 décembre dernier. L'inspection télévisée (ITV) réalisée par Aquatest a permis de détecter une casse sur le réseau d'assainissement.

Il en suivit la mise en place d'un système de refoulement avec passage sous les rails et l'installation d'une pompe pour permettre l'évacuation des eaux usées collectées en amont du passage à niveau jusqu'au poste de la rue des sapins (DYPASS).

Du 15 au 23 décembre, les entreprises ont mis en place des signalisations temporaires pour permettre :

- L'interdiction du passage des véhicules de plus de 3.5 T dans le sens Marck - Les Attaques,
- Un itinéraire de délestage sur la voie latérale parallèle à la voie de chemin de fer pour permettre aux habitants des secteurs rue Calmette et Pasteur de rejoindre la rue Pascal sans traverser le passage à niveau.

Il est prévu une réunion technique à Cap Calais ce jeudi 5 janvier à 14h30 pour définir les modalités techniques relatives aux travaux complémentaires à mener en concertation avec la SNCF, la ville de Marck et Cap Calais.

B. Travaux de bâtiments

Ferme des Aigrettes :

Le Maître d'œuvre (Cabinet ABCISS de Calais) a démarré son étude. Une première réunion de travail avec les futurs utilisateurs est prévue ce mercredi 4 janvier 2017. Une seconde réunion avec les financeurs potentiels (CAF et Département) est prévue la troisième semaine de janvier.

La consultation d'entreprises est prévue en mars, le démarrage des travaux s'effectuera en mai pour une fin prévue en août.

L'aménagement pour les futurs utilisateurs interviendra courant septembre 2017.

C. Travaux d'aménagement extérieur

Réalisation d'un terrain de « street work out » :

L'entreprise a été retenue lors de la commission achat du 16 Décembre. Les travaux pourraient être réalisés en janvier 2017.

Réalisation et aménagement d'une aire de covoiturage : Les entreprises ont été retenues lors de la commission d'achat du 16 Décembre 2016.

Une première réunion de planification de chantier aura lieu le mercredi 11 janvier 2017.

D. Travaux en régie

Aménagement d'un local de stockage pour le service « voirie » aux ateliers municipaux. La fin des travaux est prévue pour fin janvier.

E. Projet Place de l'Europe

Rue Victor Hugo : une réunion publique avec les riverains pour présenter le calendrier des travaux aura lieu le mercredi 11 janvier. Les travaux vont démarrer le lundi 16 janvier 2017. La fin des travaux est prévue pour le vendredi 21 avril 2017.

F. Eglise des Hemmes

Durant le mois de décembre 2016, la société PASCHAL a remis en état le système campanaire (nouveau chevêtre en chêne, remise en état de la cloche et système d'automatisation pour la sonnerie). La mise en service est donc prévue en janvier.

L'éclairage extérieur pour la mise en valeur de l'édifice a été mis en service le 09 décembre.

Le marché concernant la fourniture et la pose de bancs a été attribué le 16 décembre 2016. La livraison est prévue fin février 2017.

Le système de chauffage est opérationnel, ce qui permettra de reprendre les travaux de peinture restant à effectuer.

Une réunion est prévue ce jeudi 05 janvier avec l'Association du Patrimoine pour le mobilier et les équipements restant à réaliser (rénovation de l'autel, remise en place des statues et réparation du confessionnal).

G. Autres études

PLU : Le débat sur le PADD (Plan d'Aménagement et Développement Durable) est programmé au Conseil Municipal du 7 Février 2017.

VIDEOPROTECTION : La première phase des travaux débutera dès l'accord de subvention au titre du FIPD.

• MANIFESTATIONS PASSES

- **Téléthon 2016** : grâce aux diverses manifestations organisées par le CSC, les associations, les écoles et la mise en place d'un village à la ferme des Aigrettes et à la salle des Dryades, la somme récoltée au profit du Téléthon a été de **5 127,05 €** contre 4 622.03 € en 2015. Merci à tous les organisateurs ...
- L'arrivée de **Saint Nicolas le mardi 6 décembre** sur la place a remporté de nouveau un vif succès ; le plaisir des enfants : la photo avec le St Nicolas toujours appréciée des parents.
- **Repas des aînés** des fêtes de fin d'année ce **7 décembre** au Complexe Hubert SEBAN : beaucoup plus de monde, plus de 150 personnes ont apprécié le repas festif servi à table pour le plaisir de nos aînés qui ont pu danser sur un air d'accordéon.
- Pour information et toujours à l'occasion des **fêtes de fin d'année**, ce sont **1550 colis** de denrées alimentaires qui ont été distribués ce 16 décembre aux séniors de la commune de + de 65 ans, **90 coffrets** de produits spécifiques qui ont été offerts aux résidents de l'EHPAD et **132 colis pour un repas de Fête** distribués aux bénéficiaires de l'épicerie Sociale EPISOL.
- **Marché de Noël à la Ferme des Aigrettes** : encore un weekend exceptionnel ! beaucoup de monde pour les achats de Noël grâce aux produits proposés dans les divers chalets, le tout accompagné de musique Gospel, jongleurs de feu et traineau illuminé ... A savoir que 10 chalets supplémentaires seront construits pour Noël 2017, avec une disposition différente, toujours à la MNE. Monsieur le Maire remercie monsieur Jacques Philipson pour la programmation.
- Succès pour la collecte de plus de 300 jouets **2^e édition d'Hôpi Noël** organisée par le CMJ en faveur des enfants hospitalisés. Monsieur le Maire remercie tous les Marckois pour leur générosité.

- Le spectacle de **l'Arbre de Noël de la Municipalité** le 18 décembre a été très apprécié par les grands et petits sur le thème du cirque et les prestations avec les animaux ont fait le bonheur des enfants et des parents.
- **MANIFESTATIONS A VENIR**
 - La municipalité vous invite à la cérémonie des **vœux 2017** de la commune le **vendredi 13 janvier à 19h** au complexe des Dryades.
 - Réservez dès à présent vos places pour la **comédie « Les Bonobos » jouée par les Thibautins** au complexe Hubert Seban le **vendredi 20 janvier** à 20h30.
 - Evènement exceptionnel ! **Gala de boxe/Championnat de France** le **vendredi 10 février** à 19h00 au complexe des Dryades ; combat « Joffrey Jacob/Fouad El Massoudi » - Réservation des places en mairie, aussi à Marck au Bistrot de la Place et au Manolo ; et à Calais : Le Galopeur, le Victorien et Café Matisse.

Pour tout renseignement, contacter le service des Fêtes en mairie au 03.21.46.22.08.

5 – ARTICLE L.2122.22 DU C.G.C.T. :

Marchés Publics : Procédures adaptées :

- Rénovation de la voirie et de l'éclairage public Rue des Cyprès (2 lots)
 - Lot 1 - Voirie
 - EIFFAGE TP : 123 600 € TTC
 - Lot 2 - Eclairage Public
 - SET TERTIAIRE : 39 600,00 € TTC
- Protection de revêtement de sol pour la salle des Dryades
 - DOUBLET : 24 182,10 € TTC
- Prestation de salage (4 lots)
 - Lot 1 - Circuit 1
 - SDTP : Accord cadre mono attributaire à bons de commande - 1 (+3) ans
 - Lot 2 - Circuit 2
 - SDTP : Accord cadre mono attributaire à bons de commande - 1 (+3) ans
 - Lot 3 - Circuit 3
 - LIANNE : Accord cadre mono attributaire à bons de commande - 1 (+3) ans
 - Lot 4 - Circuit 4
 - LIANNE : Accord cadre mono attributaire à bons de commande - 1 (+3) ans
- Rénovation de la Rue Victor Hugo (2 lots)
 - Lot 1 - Voirie
 - AGRIGEX (ex-SAEE) : 563 190,06 € TTC
 - Lot 2 - Eclairage Public
 - EIFFAGE ENERGIE : 116 753,97 € TTC
- Travaux d'impression et de reprographie
 - IMPRIMERIE LEDOUX : Accord cadre mono attributaire à bons de commande - 1 (+3) ans
- Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la ferme des Aigrettes
 - ABSCISS ARCHITECTES : 30 000,62 € TTC
- Clôtures entre l'ancienne carrière de sable TOURRET et le terrain de football synthétique
 - ENVIRONNEMENT & SOLIDARITE : 6 444,80 € TTC

- Réparation des cloches de l'église des Hemmes
 - PASCHAL : 21 360,00 € TTC
- Création d'une aire de street-workout
 - ID VERDE : 14 735,86 € TTC
- Réalisation d'une aire de covoiturage (3 lots)
 - Lot 1 - Voirie
 - STPP : 116 266.80 € TTC
 - Lot 2 - Eclairage Public
 - SET TERTIAIRE : 24 302.32 € TTC
 - Lot 3 - Aménagements Paysagers
 - AGRIGEX (ex-SAEE) : 23 996,96 € TTC
- Fourniture de papier pour impressions
 - PAPETERIES LA VICTOIRE : Accord cadre mono attributaire à bons de commande - 1 (+3) ans
- Fournitures de bureau
 - COMECA / CYRANO / LV EQUIPEMENTS : Accord cadre pluri attributaire à bons de commande - 1 (+3) ans
- Achat de Mobilier pour l'église des Hemmes
 - HOUSSARD MOBILIER
 -

Pour votre information : Prochain CONSEIL MUNICIPAL le mardi 07 février 2017 à 19h00

La séance se termine à 19H30